



HONORAIRES 2024/2025 POUR VENTES IMMOBILIERES
(valables à compter du 01/09/2024)

Tranches de prix	Rémunération
Jusque 200 000 €	Forfait de 10 000€ maximum
A partir de 201 000€	Maximum 5% sur prix de vente TTC

Honoraires sur prix TTC à la charge du mandant

Barème en vigueur au 01/09/2024 – TVA 20%